

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-6002**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Saint Priest

objet : **Libération d'un terrain communautaire situé lieu-dit "Pélossier" - Indemnisation de M. Jean Rolland, agriculteur**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-4933 en date du 25 janvier 2000, le Conseil a accepté l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de la réalisation de la voie nouvelle n° 5, devenue allée des Parcs, tronçon ouest dans le cadre du PAE Mi-Plaine.

Afin de permettre la réalisation du tronçon ouest de l'allée des Parcs, il importe aujourd'hui de libérer la parcelle, cadastrée sous les numéros 89 et 90 de la section AT, et d'indemniser le locataire.

Aux termes de la convention, monsieur Jean Rolland, agriculteur, accepte de libérer les lieux moyennant le versement d'une indemnité d'un montant de 7 753,41 F ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération n° 2000-4933 en date du 25 janvier 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** la convention.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 3000 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des opérations - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 824 - opération 0071.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,